

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

marqué qui occupait le col, il ne donne lieu à aucune observation, si ce n'est que, comme les jours précédents, la troupe put faire l'expérience du temps plus long et des efforts plus énergiques qu'exigent les mouvements d'un détachement dans la montagne.

L'expérience fut faite également de postes de relais établis de demi-heure en demi-heure. Notre règlement sur le service des troupes suisses en campagne ne prévoit ce service des postes de relais que pour les troupes montées. A la montagne, il ne peut être question d'employer autre chose que l'infanterie. L'expérience réussit d'ailleurs fort bien. Tandis que la troupe avait mis 3 heures pour faire l'ascension du col, les dépêches de Gsteig mirent $1\frac{1}{2}$ h. seulement.

La dernière journée fut consacrée à la descente sur Aigle par le Pillon, soit 33 kilomètres. La grande halte eut lieu au Sépey; les haltes horaire furent de 5 minutes. Rien de spécial à dire sur cette marche, ni du combat défensif contre un ennemi marqué qui eut lieu au col.

En résumé, la course de l'école de recrues n° 1 a eu une pleine réussite; elle a été intéressante; elle a surtout été instructive pour tous ceux qui y ont pris part, chefs et soldats. Les premiers ont pu s'exercer à la conduite des colonnes pendant des étapes prolongées, cette partie si importante du service; les derniers ont pu se familiariser, pendant quelques jours, avec le service de campagne et développer leur initiative mieux que ne le permettent le service de caserne et les exercices de la place d'armes. Puissent-ils profiter les uns et les autres, chacun dans sa sphère, et faire profiter l'armée de ce qu'ils auront appris!

Société des Officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE

Lausanne, le 29 juillet 1893.

Monsieur et cher camarade. — L'article 4 du règlement de notre section s'exprime comme suit :

ART. 4.

« La section vaudoise se réunit en assemblée générale

une fois par an, dans une localité désignée par la précédente assemblée générale ou par le Comité. Cette réunion, qui peut être combinée avec une excursion militaire (reconnaissance) ou un exercice pratique, est spécialement consacrée à l'étude et à la discussion des questions militaires.

» Toutefois, le Comité doit y présenter un court rapport sur la marche de la Société pendant l'année écoulée.

» Dans la règle, l'assemblée générale a lieu au printemps ou en automne. »

En conformité de ce qui précède, vous avez décidé l'an passé, dans votre assemblée de juillet, une excursion militaire au St-Bernard.

Cette reconnaissance aura lieu les 18, 19, 20 et 21 août prochain. Tenue civile.

Ci-joint, nous vous en donnons le programme, en vous conviant de la manière la plus pressante à y prendre part.

Vous voudrez bien nous envoyer votre adhésion, en nous retournant, avant le 9 août prochain, l'une des cinq formules de réponse ci-jointes.

Agréez, Monsieur et cher camarade, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président, F. de CHARRIÈRE, lieut.-colonel d'art.

Le Secrétaire, F^s SECRETAN, capitaine d'infanterie.

Ordres du jour pour la reconnaissance du St-Bernard.

Carte fédérale au 1/50,000.

Vendredi 18 août.

Arrivée à Martigny par le train de 11 h. 16 du matin.

A l'arrivée, déjeuner à l'hôtel du Mont-Blanc, à Martigny,

A midi et quart, départ pour Orsières ou Bourg-St-Pierre, en voiture.

A 3 heures, départ du premier et du second groupe d'Orsières pour Ferret à pied; durée approximative du trajet d'Orsières à Ferret, 4 $\frac{1}{4}$ heures.

A Ferret, le tenancier de la petite auberge sera à même d'offrir le souper et le déjeuner du lendemain aux officiers qui y logeront. Quelques lits seulement; pour le plus grand nombre, nuit sur le foin avec couvertures.

A 3 heures également, départ du troisième et du qua-

trième groupe en voiture (ou à pied pour les officiers qui le préféreront) d'Orsières pour Bourg St-Pierre. Dans ce bourg, l'auberge « Au déjeuner de Napoléon » sera à même de nourrir et de loger les participants.

Samedi 19 août.

Premier groupe. Chef : M. le major d'infanterie de Meuron.

Itinéraire : Ferret, la Lèchère, col de Chantonet (ou Petit-Ferret), les Grépillons, col Ferret, la Peulaz, passage de la Dranse au sud du chalet les Ars, Plan la Chaud, col de Fenêtre, la Baux, Hospice du St-Bernard.

Durée approxmative de la course, y compris trois heures de halte, 11 ½ heures.

Deuxième groupe. Chef: M. le lieut.-colonel d'infanterie Grenier.

Itinéraire : Ferret, Plan la Chaud, lacs et cols de Fenêtre, la Baux et l'Hospice du St-Bernard.

Durée de la course sans halte, 4 heures environ.

Ce groupe pourrait, en passant, reconnaître s'il existe un passage facilement praticable des lacs à la combe de Drônaz.

Troisième groupe. Chef: M. le major d'artillerie Melley.

Itinéraire : Bourg St-Pierre, combe des Planards, col des Planards, Arpalles, lacs et col de Fenêtre, Hospice du St-Bernard.

Ce groupe doit reconnaître le col du Nevi de la Rossa, voisin du col des Planards.

Durée de la course, 11 heures environ, haltes comprises.

Quatrième groupe. Chef: M. le lieut.-colonel d'infanterie Ruffy.

Itinéraire : Bourg St-Pierre, Cantine d'en Haut, col de Menouve. De ce col, parcours sur la ligne de faîte jusqu'au col Barasson ; de là descente sur la route de l'Hospice à la cote 2302 et Hospice du St-Bernard.

Durée de la course, 11 heures environ, haltes comprises.

A chaque groupe est adjoint un guide de la localité.

Le chef de chaque groupe remettra, le soir, à l'officier qui lui sera désigné par le Comité, un rapport sommaire de la reconnaissance de son groupe.

A 6 heures du soir, dîner à l'Hospice du St-Bernard,

Dimanche 20 août.

- 6.— heures : Départ à pied pour Bourg St-Pierre.
 9.— » Départ en voitures pour Liddes.
 10.— » Déjeuner à Liddes.
 11.— » Départ en voitures pour Martigny.
 3.— » Assemblée générale à l'hôtel du Mont-Blanc, à Martigny ; rapport du jury des travaux de concours et rapport de la reconnaissance, sous la présidence de l'officier désigné par le Comité.
 5.— » Dîner officiel.
 7.49 » Départ pour St-Maurice où des logements seront préparés.
 9.— » Réunion familière à St-Maurice avec les officiers de la section valaisanne de la Société des officiers.

Lundi 21 août.

Visite aux fortifications de Dailly et Savatan suivant un horaire qui sera fixé le dimanche soir.

5.10 heures l'après-midi, départ général de St-Maurice.

La carte d'excursion est fixée à 20 francs.

Elle donne droit :

1^o Au parcours à moitié prix, aux frais de l'officier, des gares du réseau du Jura-Simplon à St-Maurice ou Martigny et vice-versa.

Elle doit être produite à toute réquisition aux employés du Jura-Simplon.

2^o A la course en voiture de Martigny à Orsières pour les officiers du premier et du deuxième groupe, et à celle de Martigny à Bourg St-Pierre pour ceux du troisième et du quatrième groupe.

3^o A l'hospitalité des pères du St-Bernard.

4^o A la descente en voiture dès Bourg St-Pierre à Martigny.

5^o Au déjeuner froid à Liddes.

6^o Au dîner officiel à Martigny.

Les officiers qui ne pourraient monter que le samedi au St-Bernard trouveront des voitures pour Bourg St-Pierre, aussi comprises dans le prix de la carte d'excursion, à l'hôtel du Mont-Blanc à Martigny, à 8 heures du matin.

MM. les officiers auront à supporter personnellement les dépenses non comprises dans la carte d'excursion ; ils devront notamment se pourvoir de quelques conserves pour la journée de samedi.

MM. les officiers qui répondront au questionnaire par les formulaires ci-joints n°s 1 à 4, devront expédier, avant le 9 août, à M. Jean Kohler, caissier de la section, un mandat de poste de vingt francs pour valeur de la carte d'excursion.

Cette carte leur sera envoyée par retour du courrier, après réception du mandat.

MM. les officiers qui répondront par le formulaire n° 5 n'auront pas de mandat de poste à expédier ; ils recevront, en échange du formulaire, la carte d'excursion qui leur servira à obtenir au chemin de fer leur billet à moitié prix.

Le dimanche 20 août étant un jour de vote fédéral, MM. les officiers sont priés de se munir de leur carte de vote ou d'une attestation communale. Le comité de la section vaudoise fera en sorte d'organiser un bureau de vote pour les participants à l'excursion.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser au siège de la Société.

Comité de la section vaudoise en 1893.

F. DE CHARRIÈRE, lieut-colonel d'artillerie, président.

A. DE MEURON, major d'infanterie, 1^{er} vice-président.

E. DECOLLOGNY, " 2^d "

J. KOHLER, " caissier,

F. SECRETAN, capitaine d'infanterie, secrétaire.

Siège de la Société, 2, rue du Grand St-Jean, Lausanne,

Questionnaire

Prendrez-vous part à l'excursion complète dès l'arrivée à Martigny, le vendredi 18 août, à 11 h. 16 du matin, au départ général à St-Maurice, le lundi 21, à 5 h. 10 du soir ?

A quel groupe comptez-vous vous réunir ?

Réponse par le formulaire n° 1.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à l'excursion complète,

Assisterez-vous seulement à la course dès vendredi, à 11 h. 16 du matin, au dimanche soir, à 7 h. 49 ?

A quel groupe comptez-vous vous réunir ?

Réponse par le formulaire n° 2.

Monterez-vous seulement au St-Bernard le samedi ?

Dans cette alternative, resterez-vous jusqu'au dimanche soir, à 7 h 49 ?

Réponse par le formulaire n° 3.

ou

Resterez-vous jusqu'au lundi soir, à 5 h. 10 ?

Réponse par le formulaire n° 4.

Sans prendre part à l'excursion, votre intention est-elle de participer, le lundi 21 août, à la visite des fortifications de Dailly et Savatan ?

Viendrez-vous le lundi matin, ou votre intention est-elle de coucher le dimanche soir à St-Maurice ?

Réponse par le formulaire n° 5.

MM. les officiers qui répondront à ce questionnaire par les formulaires ci-joints n°s 1 à 4, devront expédier, avant le 9 août, à M. Jean Kohler, caissier de la Société, un mandat de poste de vingt francs pour valeur de la carte d'excursion.

Cette carte leur sera envoyée par retour du courrier, après réception du mandat.

MM. les officiers qui répondront par le formulaire n° 5 n'auront pas de mandat de poste à expédier, ils recevront, en échange du formulaire, la carte d'excursion qui servira à obtenir au chemin de fer leur billet à moitié prix.



La question du Siam.

Sous ce titre le nouveau journal de Paris *L'Echo de l'armée*, qui a succédé au *Moniteur de l'armée*, publie l'instructif article ci-après :

« Les Français sont, pour la plupart, si étrangers aux questions coloniales que les évènements tels que les récents incidents du Siam les surprennent comme un coup de canon dans le silence de la nuit. Nos gouvernants eux-mêmes, quoique renseignés, sont toujours, dans une certaine mesure, pris au dépourvu parce que, craignant des